

TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET FORMULAIRES RELATIFS À LA FAUNE SAUVAGE CAPTIVE

Préambule

La détention en captivité d'animaux non domestiques est régie par le code de l'environnement.

Cette réglementation poursuit 4 objectifs :

- préserver la biodiversité et prévenir les risques écologiques pour la faune et la flore ;
- rendre compatible la détention d'animaux non domestiques avec la sécurité et la santé des personnes ;
- assurer la protection animale ;
- promouvoir la qualité des établissements et la technicité des éleveurs.

La liste des textes cités ci-après n'est pas exhaustive mais les principaux textes réglementant la faune sauvage captive y figurent.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Extraits du Code de l'environnement :

Code de l'environnement – Partie législative

Livre IV Faune et Flore :

Titre 1^{er} : protection de la faune et de la flore

Articles L.411-1 A à L.415-8

Code de l'environnement – Partie réglementaire

Livre IV Protection de la nature :

Titre 1^{er} protection de la faune et de la flore

Chapitre Ier : préservation et surveillance du patrimoine biologique

R.411-1 à R.411- 41

Chapitre II : activités soumises à autorisation (exemple : élevage d'agrément)

Articles R.412-1 à R.412-11

Chapitre III : détention en captivité et cession d'animaux d'espèces non domestiques

Articles R.413-1 à R.413-51

Règlement (CE) n° 338/97 modifié du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce

Règlement (UE) n° 2019/2117 de la Commission du 29 novembre 2019 modifiant le règlement (CE) n° 338/97 du Conseil relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce (classement des espèces en annexes I, II ou III et A, B, C ou D).

Pour connaître le classement CITES d'une espèce, possibilité de consulter le site : <http://cites.application.developpement-durable.gouv.fr> en faisant une recherche sur « CITES » et « Taxon » puis « Recherche par nom scientifique » par exemple.

Règlement (CE) n°865/2006 modifié de la Commission du 4 mai 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n°338/97 du Conseil relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par la réglementation de leur commerce (voir notamment articles 54, 62, 66 et annexe X)

Règlement d'exécution (UE) n° 792/2012 modifié de la Commission du 23 août 2012 établissant les règles relatives à la forme des permis, des certificats et autres documents prévus au règlement (CE) n° 338/97 du Conseil relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce, et modifiant le règlement (CE) n° 865/2006 de la Commission

Décret n° 2017-230 du 23 février 2017 relatif aux conditions d'identification et de cession des animaux d'espèces non domestiques détenus en captivité

Décret n° 2017-595 du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales

Décret n° 2017-1583 du 17 novembre 2017 relatif à l'encadrement des usages portant sur des spécimens d'animaux d'espèces non domestiques ou des végétaux d'espèces non cultivées et modifiant le code de l'environnement

Décret n°2018-531 du 28 juin 2018 modifiant diverses dispositions relatives aux activités portant sur des animaux d'espèces non domestiques ou des végétaux d'espèces non cultivées

Arrêté ministériel du 26 juin 1987 modifié fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée

Arrêté ministériel du 21 novembre 1997 modifié définissant deux catégories d'établissements, autres que les établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée, détenant des animaux d'espèces non domestiques

Arrêté ministériel du 30 mars 1999 fixant la liste des espèces animales non domestiques prévue à l'article R.413-6 du code de l'environnement

Arrêté ministériel du 12 décembre 2000 modifié fixant les diplômes et les conditions d'expérience professionnelle requis par l'article R.413-5 du code de l'environnement pour la délivrance du certificat de capacité pour l'entretien d'animaux d'espèces non domestiques

Arrêté ministériel du 25 mars 2004 modifié fixant les règles générales de fonctionnement et les caractéristiques générales des installations des établissements zoologiques à caractère fixe et permanent, présentant au public des spécimens vivants de la faune locale ou étrangère

Arrêté ministériel du 10 août 2004 modifié fixant les règles générales de fonctionnement des installations d'élevage d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques : **articles 19 à 21 (chasse au vol)**

Arrêté ministériel du 10 août 2004 modifié fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques : **articles 12 à 15 (chasse au vol)**

Arrêté ministériel du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques

Arrêté ministériel du 2 juillet 2009 fixant les conditions simplifiées dans lesquelles le certificat de capacité pour l'entretien des animaux d'espèces non domestiques peut être délivré

Arrêté ministériel du 18 mars 2011 fixant les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacles itinérants

Arrêté ministériel du 9 mars 2012 modifié fixant les conditions relatives à l'agrément sanitaire des établissements, à caractère fixe et permanent, détenant des spécimens vivants de la faune locale ou étrangère et procédant à des échanges d'animaux et de leurs spermes, embryons et ovules

Arrêté ministériel du 8 octobre 2018 modifié fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques

ESPÈCES PROTÉGÉES

Arrêté ministériel du 21 juillet 1983 modifié relatif à la protection des **écrevisses autochtones** (article 2 abrogé)

Arrêté ministériel du 15 mai 1986 modifié fixant sur tout ou partie du territoire national des mesures de protection des **mammifères** représentés dans le département de la **Guyane**

Arrêté ministériel du 22 juillet 1993 modifié relatif à la liste des **insectes** protégés en région **Ile-de-France** complétant la liste nationale

Arrêté ministériel du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de **vertébrés** protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département

Arrêté ministériel du 20 décembre 2004 fixant la liste des animaux de la **faune marine** protégés sur l'ensemble du **territoire**

Arrêté ministériel du 20 décembre 2004 relatif à la protection de l'espèce ***Acipenser sturio*** (esturgeon européen)

Arrêté ministériel du 14 octobre 2005 fixant la liste des **tortues marines** protégées sur le **territoire national** et les modalités de leur protection

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des **mammifères terrestres** protégés sur l'ensemble du **territoire** et les modalités de leur protection

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des **mollusques** protégés sur l'ensemble du **territoire** et les modalités de leur protection

Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des **insectes** protégés sur l'ensemble du **territoire** et les modalités de leur protection

Arrêté ministériel du 29 avril 2008 relatif à la protection et à la commercialisation de **certaines espèces de mammifères** sur le territoire national

Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des **oiseaux** protégés sur l'ensemble du **territoire** et les modalités de leur protection

Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 relatif à la protection et à la commercialisation de **certaines espèces d'oiseaux** sur le territoire national

Arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2011 fixant la liste des **mammifères marins** protégés sur le **territoire national** et les modalités de leur protection

Arrêté ministériel du 25 mars 2015 fixant la liste des **oiseaux** représentés dans le département de la **Guyane** protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Arrêté ministériel du 14 octobre 2019 fixant la liste des **amphibiens** et des **reptiles** représentés dans le département de la **Guadeloupe** protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Arrêté ministériel du 14 octobre 2019 fixant la liste des **amphibiens** et des **reptiles** représentés dans le département de la **Martinique** protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Arrêté ministériel du 24 janvier 2020 fixant la liste des **insectes** représentés dans le département de la **Guadeloupe** protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Arrêté ministériel du 24 janvier 2020 fixant la liste des **insectes** représentés dans la collectivité d'outre-mer de **Saint-Martin** protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Arrêté ministériel du 24 janvier 2020 fixant la liste des **reptiles** représentés dans la collectivité d'outre-mer de **Saint-Martin** protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Arrêté ministériel du 19 novembre 2020 fixant la liste des **amphibiens et reptiles** représentés dans le département de la **Guyane** protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Arrêté ministériel du 8 janvier 2021 fixant les listes des **amphibiens** et des **reptiles** représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du **territoire national** et les modalités de leur protection

Tous ces textes sont, en principe, consultables sur le site GalatéePro du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation à l'adresse suivante :

<https://agriculture.gouv.fr/galatee-pro-0>

ou sur le site de Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr>

ESPÈCES NUISIBLES

L'article R.427-6 du code de l'environnement définit les arrêtés ministériels et préfectoraux qui listent les espèces d'animaux classés nuisibles.

Arrêté ministériel du 2 septembre 2016 relatif au contrôle par la chasse de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R.427-6 du code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain (*chien viverrin, vison d'Amérique, raton laveur, ragondin, rat musqué, bernache du Canada*)

Arrêté ministériel du 3 juillet 2019 pris pour l'application de l'article R.427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (*département du Calvados : renard, étourneau sansonnet, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde*)

Arrêté ministériel du 3 avril 2012 modifié pris pour l'application de l'article R.427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux susceptibles d'être classés nuisibles par arrêté du préfet (*lapin de garenne, pigeon ramier et sanglier*)

=> **Arrêté préfectoral du 29 juin 2021** fixant la liste et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées nuisibles susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département du Calvados **pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022** (*pigeon ramier*)

DÉTENTION

CERFA n° 15970*01 : Registre d'entrée et de sortie des animaux d'espèces non domestiques détenus en captivité –

CERFA n° 14367*01 : Attestation de cession d'animaux d'espèces non domestiques

*Pour les **élevages d'agrément** uniquement :*

CERFA n° 15967*01 : Déclaration de détention **préalable** d'animaux d'espèces non domestiques

ou déclaration par téléservice à l'adresse :

<https://demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-animaux-non-domestiques>

IDENTIFICATION OBLIGATOIRE

Les animaux appartenant à des **espèces protégées** ou à des **espèces inscrites aux annexes A à D du Règlement (CE) n°338/97** modifié doivent être **marqués** conformément à l'annexe 1 de l'AM du 08/10/2018 et être **enregistrés sur le site de l'i-fap** : www.i-fap.fr

Les animaux appartenant à des espèces exotiques envahissantes (**EEE**) listées sur l'arrêté ministériel du 14 février 2018 modifié cité ci-après doivent également être marqués. Toutefois leur enregistrement dans le fichier national i-fap n'est actuellement pas possible.

CERFA n° 15969*01 : Déclaration de lecture ou de marquage d'un animal d'espèce non domestique

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

Règlement (UE) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction de la propagation des espèces exotiques envahissantes

Règlement d'exécution (UE) n° 2016/1141 modifié de la Commission du 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil

Arrêté ministériel du 14 février 2018 modifié relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain

CERFA n° 15882*02 : Déclaration de détention d'animaux de compagnie appartenant à une espèce exotique envahissante

CERFA n° 15883*02 : Déclaration de détention de stocks commerciaux de spécimens d'espèces exotiques envahissantes

CERFA n° 15916*02 : Demande d'autorisation relative à l'introduction sur le territoire national, au transport, à la détention ou à l'utilisation d'une espèce exotique envahissante
